

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia

Absent excusé : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 26 mai 2021

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Monsieur Grégory PEZON est nommé secrétaire de séance.

1) Partenariat Territorial 2021 avec le Département du Rhône : demande de subvention pour la rénovation du local technique municipal.

Après présentation des devis du projet, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer auprès du Département une demande de subvention de 11 962€ pour la rénovation du local technique municipal, et à signer le contrat de partenariat territorial relatif à ce projet.

2) Partenariat Territorial 2021 avec le Département du Rhône : demande de subvention pour la requalification des vestiaires de handball et locaux annexes du plateau sportif.

Après présentation des devis du projet, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer auprès du Département une demande de subvention de 13 364€ pour la rénovation des anciens vestiaires de handball et des locaux annexes du plateau sportif, et à signer le contrat de partenariat relatif à ce projet.

3) Demande de subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police

Le conseil municipal à l'unanimité valide les acquisitions et travaux de signalisation et sécurité routières projetés, et autorise Mme le Maire à signer et à déposer la demande de subvention d'un montant de 2438.68 € s'y rapportant auprès des services du Département.

4) Modifications du règlement intérieur du Restaurant scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du règlement du restaurant scolaire proposées par la commission scolaire et approuve le nouveau règlement qui en découle.

5) Acquisition de l'ancienne carrière

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à acquérir une partie de l'ancienne carrière (parcelles A36, A38, A33p, A35p, A37p et 46p) d'une surface estimée à 7700m² au prix de 8000€, et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à cette acquisition.

Questions diverses

-une consultation sera lancée prochainement pour le renouvellement du marché de prestation de fabrication des repas à la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h.

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN